

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA			
Compte rendu de la réunion du 13 décembre 2017			
Date : 13/12/2017	Lieu : DREAL Marseille (BDD)	Heure : 10 h 00	Compte rendu approuvé le : 15 juin 2018

Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DREAL) ou diffusés par mail :

- Actualisation de la LRR Odonates : échanges UICN et projet de publication
- Documents relatifs au guide Eval_impacts

Documents présentés/diffusés en séance :

- diaporamas relatifs à chacun des points de l'ordre du jour

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Avis 2017-6
- Tableau de synthèse sur autorité scientifique consultée pour avis sur demande de dérogation « espèces protégées »

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

➔ **Pour avis**

- Avis 2017-6 : Actualisation de la liste rouge régionale des Odonates

➔ **Pour information et échanges**

- Actualités NATURA 2000
- Point réglementaire sur la séquence ERC : éviter, réduire, compenser
- Plan d'action pour le milieu marin
- Guide Eval'Impact

Étaient présents les membres du CSRPN :

M. BARBERO Marcel
Mme BELLAN-SANTINI Denise
M. CHEYLAN Gilles
Mme DIADEMA Katia
M. DUMONT Bernard
M. ESTEVE Roger
M. GRILLAS Patrick
M. MEDAIL Frédéric

Mme MONIER Claude
M. ROUSSET Claude
Mme RUITTON Sandrine
M. VALLAURI Daniel
M. VAN ES Jérémie
Mme VANPEENE Sylvie
M. VERLAQUE Marc

Membres du CSRPN non présents / mandat :

M. BOILLOT François (excusé) / CHEYLAN
Mme BERNARD-LAURENT Ariane (excusée) / DIADEMA
M. DERIOZ Pierre (excusé)
M. DUSOULIER François (excusé) / MEDAIL
M. FLITTI Amine (excusé)
M. KALDONSKI Nicolas (excusé) / DUMONT

Également présents (selon les dossiers) :

Tour du Valat : M. LAMBRET Ph.

DIRMed : Mme BRICHET M.

DREAL : Mme MEYER D.; M. BLANQUET P.; Mme SOUAN H.; M. SALLES J. M.; M. ROLLAND R.; Mme DEMARTINI C.; M. VILLERS F.

1. Vie du conseil

- Introduction faite par Hélène SOUAN, cheffe du service Biodiversité depuis septembre 2017 en remplacement de Paul Picq. H. Souan se présente et insiste sur le rôle fondamental du CSRPN qui doit pouvoir rendre des avis objectifs et éclairés. Un tour de table permet à chacun de se présenter également.
- Le compte rendu du CSRPN du 26 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.
- Faute de disponibilité suffisante, Pierre Alain Mannoni (Université de Nice) fait part de sa démission du CSRPN.
- Informations sur les activités de délégations, représentations et groupes de travail depuis la dernière réunion.

– Délégations : Avis sur destructions d'espèces protégées

3 dossiers de demandes de dérogation de destruction d'espèces protégées ont été traités depuis la dernière séance. Les dossiers sont commentés brièvement par les experts délégués.

La DREAL remet en séance la note prévue concernant les différentes procédures d'avis de dérogation sur les espèces protégées.

– Représentations du conseil :

Toutes les représentations concernent le programme Natura 2000 : 2 comités de pilotage pour M. Barbero ; 1 avis sur l'étude d'extension du site de la Ste Baume par D. Vallauri ; 1 réunion sur le volume 2 du DOCOB de la Ciotat pour M. Verlaque.

2. Actualisation de la liste rouge régionale des Odonates

Le sujet est présenté par Philippe Lambret de la Tour du Valat.

En introduction, Robin Rolland rappelle les termes de la loi « Biodiversité » de 2016 sur le sujet des PNA et la nouvelle circulaire ministérielle qui organise la politique en la matière. Il rappelle également que le premier PNA en faveur des Odonates 2011-2015 a fait l'objet d'un bilan et d'une évaluation nationale en 2016/2017. Il devrait être reconduit, en 2018, en tenant compte des enseignements acquis. La coordination nationale est assurée par la DREAL Hauts-de-France et l'animation nationale sera toujours portée par l'OPIE. Ce premier PNA avait fait l'objet d'une déclinaison régionale (PRAO), validée en CSRPN le 6 décembre 2011 et animée par l'association des Amis des Marais du Vigueirat (entre 2011 et 2017). L'élaboration de la liste rouge régionale en constituait d'ailleurs l'une des actions importantes. La Tour du Valat prendra le relais de l'animation régionale à partir de 2018, avec l'accord de tous.

Philippe Lambret, avec l'appui d'un diaporama, présente les travaux menés pour assurer la révision de la liste rouge PACA :

- Rappel de l'atlas régional publié en 2017 (LPO PACA, SFO et OPIE Provence-Alpes du Sud) et de l'existence d'une base de données du PRAO, administrée par la délégation PACA de la Sfo et utilisée lors de la révision de la liste rouge (plus de 133 000 données et 74 espèces concernées ;
- Méthodologie adoptée (critères UICN) ;
- 71 taxons évalués et dont 10 considérés comme menacés : 2 CR, 3 EN et 5 VU ;
- Comparaison/évolution par rapport à la première LR PACA (2011) : 27 taxons espèces ont ainsi changé de catégorie (36 % des espèces traitées en 2011), dont 17 sont passées dans une catégorie de menace moins défavorable et 3, à l'inverse, sont aujourd'hui considérées plus menacées qu'elles ne l'avaient été en 2011 ;
- Comparaison/évolution par rapport à la LR nationale (2016) : 4 et 5 espèces respectivement plus et moins menacées en PACA que dans le reste de la métropole ;

- Illustrations avec quelques exemples régionaux selon les catégories UICN (CR, EN, VU, NT, LC et DD) ;
- Perspectives (publication scientifique, plaquette, évaluation dans 10 ans).

Synthèse des échanges :

- Le conseil félicite les personnes ayant réalisé ce travail collectif très sérieux ;
- Les odonates pourraient probablement servir à un modèle écologique pertinent pour suivre les effets du changement climatique ; mais il n'y a hélas pas de moyens suffisants, à ce jour, pour s'engager dans ce travail scientifique. Les données naturalistes de présence/absence et de phénologie récoltées au sein de différentes bases de données (Faune PACA, SFO, Silène...) devraient nous donner un signal suffisamment fort en réponse au changement climatique sur le long terme ;
- Il n'y a pas de taxon endémique qui implique une responsabilité particulière de la région à l'exception peut être du taxon autochtone, *Lestes macrostigma*, très localisé en France et en Europe, qui confère à la région PACA une forte responsabilité quant à sa conservation à grande échelle ;
- Il est intéressant de noter une certaine analogie, sur les distributions géographiques, avec la flore vasculaire ;
- Pour éviter toute interprétation erronée, il est important de bien différencier le caractère naturel ou artificiel des causes lorsque l'on constate des fragmentations en termes de distribution des populations des différentes espèces ;
- Plusieurs espèces de la liste rouge régionale ne sont pas protégées réglementairement (soit 7 sur les 10 menacées) ; il conviendra d'être vigilant sur leur prise en compte effective dans les documents de planification et dans les dossiers d'aménagement susceptibles d'avoir des impacts sur leurs milieux ; une communication auprès des acteurs de l'aménagement du territoire (élus, maîtres d'ouvrages, bureaux d'études, services de l'État, gestionnaires des espaces naturels, etc.) est essentielle sur ce point ;
- Le conseil attire l'attention sur la durée de 10 ans pour envisager une nouvelle évaluation ; cela peut être un peu trop long et risque de lisser les effets ; il conviendrait de pouvoir réaliser un suivi plus régulier, en se calant par exemple sur le rythme du second PRAO .

Avis 2017-6 : le CSRPN approuve la proposition d'actualisation de la liste rouge régionale des Odonates à l'unanimité.

3. Actualités NATURA 2000

L'unité Natura 2000 de la DREAL (Jean-Marc SALLES) présente les actualités de l'année 2017 : avancement des DOCOB, études en cours, projets d'extension de sites, évaluation nationale de l'efficacité de N2000, rapportage 2019 (voir diaporama).

Questions ou remarques :

- Le CSRPN valide la désignation de Thomas GALEWSKI (ornithologue à la Tour du Valat) comme rapporteur scientifique « oiseaux » pour suivre l'élaboration du DOCOB de la ZPS Camargue.
- *Y a-t-il des évaluations fines de l'état de conservation des habitats ? Existe-t-il une synthèse régionale ?*

=> A l'échelon site, les DOCOB fournissent une évaluation globale de l'état de conservation de chaque hab/esp, utilisée pour le renseignement des FSD. Des évaluations plus fines (à la parcelle) sont parfois réalisées de manière ciblée, lors de l'actualisation de cartographies des habitats ayant plus de 10 ans, ou lors d'études spécifiques visant à évaluer l'effet de mesures de gestion, principalement sur des parcelles agropastorales. Depuis 2014, de telles études ont été menées ou sont en

cours sur quelques sites (Luberon, Ventoux, Préalpes de Grasse, Queyras, Sainte-Victoire, Sainte-Baume).

Remarque post-réunion : vouloir évaluer finement l'état de conservation de tous les habitats communautaires sur l'ensemble des sites Natura 2000 paraît illusoire car cela impliquerait plusieurs dizaines d'années de travail, du fait des vastes surfaces à expertiser. Même en ne ciblant que 10 % du réseau PACA terrestre, soit 100 000 ha (sur 1 million d'ha), cela nécessiterait au moins 10 ans de travail, en supposant un rythme d'expertise terrain de 100 ha par jour et 10 sites par an (= 10 000 ha/an). La stratégie actuelle de la DREAL est de cibler ces évaluations sur les parcelles à fort enjeu local de conservation et/ou de gestion, dans la limite des moyens disponibles.

=> A l'échelon régional et national, l'état de conservation est évalué par hab/esp et par région biogéographique, dans le cadre du rapportage national au titre de l'article 17 de la directive Habitats. C'est le MNHN qui pilote cette évaluation et non les DREAL. Un travail est également envisagé en 2018 pour ré-évaluer les priorités de conservation (nationales et régionales), selon une méthode harmonisée entre régions et prenant en compte l'état de conservation, afin d'établir le cadre d'action prioritaire (prioritised action framework) demandé par la commission européenne à chaque Etat membre.

- *Concernant l'élaboration du DOCOB Sainte-Baume, Marcel Barbero rappelle que ce massif présente un caractère d'îlot écologique, avec une hêtraie (versant nord) côtoyant des landes à Genêt de Lobel (en crête). La situation très méridionale de cette hêtraie confère au site une forte singularité écologique.*
- *Quelles données sont utilisées pour le rapportage national sur les habitats et espèces marines ?*
Le rapportage est piloté directement par le MNHN. La DREAL a transmis les bases de données Natura 2000 dont elle dispose (FSD, SILENE, couches SIG des habitats DOCOB et des contrats N2000). Hors réseau Natura 2000, le MNHN utilise ses bases nationales, les données de l'AFB (notamment les bases de l'ex-AAMP) et le dire des experts mobilisés pour le rapportage.
- *Il est illusoire de chercher à évaluer l'efficacité de mesures de gestion sur les habitats et espèces marins, mieux vaut chercher à évaluer le nombre de mesures (prévisionnel vs réalisé, par exemple pour la pose de bouées de mouillage écologique).*
La DREAL indique que l'évaluation nationale de l'efficacité de Natura 2000 ne vise pas pour l'instant les hab/esp marins, mais certains hab/esp terrestres concernés par 2 types de mesures : l'entretien ou la restauration de milieux ouverts d'une part, et de zones humides d'autre part. Evaluer l'effet de telles mesures sur certains habitats et espèces terrestres ne semble pas illusoire, à condition de mobiliser des moyens humains et financiers permettant des suivis scientifiques de qualité. Cette évaluation répond à une demande croissante de la commission européenne d'apporter des exemples documentés, montrant l'efficacité d'actions concrètes sur les hab/esp Natura 2000. Le ministère va lancer en 2018 un appel à manifestation d'intérêt, à destination des gestionnaires de sites souhaitant bénéficier de moyens financiers complémentaires pour mener de tels suivis.

4. Point réglementaire sur la séquence ERC : éviter, réduire, compenser

La séquence « éviter-réduire-compenser » a été renforcée par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, dans ses principes et ses modalités de mise en œuvre (cf. présentation). Elle vise à préserver en particulier l'ensemble de la biodiversité, et pas seulement les espèces protégées, en maîtrisant les impacts des projets sur l'environnement.

Les échanges ont porté sur les différents principes régissant la mise en œuvre de cette séquence, en particulier l'additionnalité aux politiques publiques, l'équivalence écologique et la proximité du lieu de réalisation des mesures compensatoires par rapport au projet (ces deux derniers principes étant parfois difficiles à faire converger). L'expérimentation par l'offre, notamment sur le site de Cossure en Crau, a été

évoquée, afin d'en tirer quelques enseignements (réhabilitation d'un site dégradé, vente d'actifs naturels pour compenser les impacts de plusieurs projets) ; d'ailleurs, un bilan global en sera prochainement dressé par le CGEDD.

5. Plan d'action pour le milieu marin

Le sujet est présenté par Marion Brichet de la DIRM Méditerranée. L'intervention est axée sur la mise en œuvre des mesures M032 et M033 (relatives au mouillage) du plan d'actions pour le milieu marin.

Le pilotage de ces mesures est assuré par la préfecture maritime de Méditerranée, avec l'appui de la DIRM. L'objectif visé est de déterminer des sites prioritaires d'action, à l'échelle de la façade. Les actions envisagées peuvent être réglementaires (interdiction de mouillages, etc.) ou viser l'organisation des mouillages (mise en œuvre de coffres ou de zones de mouillages et d'équipement légers). Les sites ont été pré-identifiés grâce aux données disponibles sur medtrix puis validés et hiérarchisés par les gestionnaires d'AMP et DDTMs. En accompagnement de la publication de sites prioritaires, la stratégie de mouillage établie en 2009 sera complétée de façon à inclure la grande plaisance. La prise en compte de l'effet report au niveau du bassin de navigation sera intégrée tout comme l'importance de la sensibilisation.

En réponse aux questions, il est indiqué que :

- Les habitats pris en compte sont les herbiers de posidonie et le coralligène. Les données s'appuient sur les cartographies disponibles sur medtrix ;
- Les mouillages liés à l'activité de plongée sont intégrés dans la stratégie dédiée à la plongée découlant d'une autre mesure du PAMM ;
- Les grosses unités (> 80 m) sont encadrées par la révision de l'arrêté 75-2000 et font l'objet d'une mesure du PAMM spécifique ;
- Les projets de ZMEL seront accompagnés d'interdiction de mouillage ;
- Les autres impacts liés au mouillage (eaux grises / noires – bruit) doivent être pris en compte dans les dossiers d'autorisation ;
- Un travail est en cours pour identifier les sources de financement possibles.

6. Guide Eval_Impact

Frédéric Villers de la DREAL PACA présente le guide Eval_Impact dans le cadre de la consultation en cours. Le guide vise à établir des recommandations aux porteurs de projets et bureaux d'étude associés pour l'évaluation environnementale de leurs projets sur les espèces et habitats marins méditerranéens.

Le travail a été réalisé avec l'aide des services instructeurs (DDTM, DREAL, DIRM, PREMAR) et s'est appuyé sur un comité rédactionnel restreint composé de l'AFB, du MIO et d'Egis ainsi que certains experts en fonction des thématiques.

Le guide se compose de 4 fascicules :

- Le fascicule 1 synthétise les différentes réglementations applicables sur le littoral et en mer. Les évolutions récentes telles que l'autorisation environnementale y sont intégrées ;
- Le fascicule 2 porte sur les étapes clés de l'évaluation environnementale et l'analyse des impacts sur les espèces et habitats marins ;
- Le fascicule 3 traite de la mise en œuvre de la séquence Eviter Réduire Compenser, avec un focus sur la mise en œuvre de mesures compensatoires en mer ;
- Le fascicule 4 est consacré au suivi environnemental : rappel des bonnes pratiques, mise à jour des protocoles terrain des différents paramètres écologiques à suivre, état de l'art des seuils d'alerte en lien avec les espèces et habitats, etc.

En réponse aux questions, il est indiqué que :

- Le document est actuellement soumis à consultation, notamment du CSRPN. Pour rappel, les documents sont disponibles ici : http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/zip/consultation_guideeval_impact_dec2017_cle23c62c.zip
- Il sera présenté au conseil maritime de façade (CMF) au printemps 2018 puis diffusé .
- Les milieux profonds ont été peu traités, la plupart des projets étant côtiers.
- Le fascicule 3 sera mis à jour avec les évolutions liées à la loi biodiversité.

NB. Une étude du CGEDD sur séquence ERC en mer vient de sortir : <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/mise-en-oeuvre-de-la-sequence-eviter-reduire-a2520.html>

7. Problématique de l'implantation des énergies renouvelables en milieu naturel

Les dossiers relatifs à la production d'énergies renouvelables vont se multiplier à l'avenir et cela pose la question de l'analyse de leurs impacts sur la biodiversité. La DREAL souhaite disposer d'une doctrine du CSRPN pouvant guider les porteurs de projets et les services instructeurs. (Différent d'un avis sur l'opportunité de tel ou tel moyen de production)

G. Cheylan propose une approche en groupes de travail (parcs photovoltaïques ; éolien en terre ; éolien en mer), puis une mutualisation en plénier. Un travail préparatoire doit permettre d'identifier les travaux existants et le questionnement éventuel d'autres CSRPN plus avancés sur le sujet.

L'objectif de résultat est fixé à mi 2018.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 15 mars 2017 (réunion reportée)

Le président lève la séance à 16h15.

Secrétaire de séance : DREAL

Président du CSRPN : Gilles CHEYLAN

Signé

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2017-6

Date : 13/12/2017	Objet : Actualisation de la liste rouge régionale des Odonates_	Vote : Favorable
----------------------	---	------------------

Le CSRPN réuni le 13 décembre 2017, a examiné la proposition d'actualisation de la liste rouge régionale des Odonates. Le sujet est présenté par Philippe Lambret de la Tour du Valat.

L'élaboration de la première liste rouge régionale a constitué l'une des actions de la déclinaison régionale du PNA Odonates, animé par l'association des Amis des Marais du Vigueirat entre 2011 et 2017. Ce PNA devrait être reconduit en 2018, et c'est la Tour du Valat qui prend le relais de l'animation régionale, avec l'accord de tous.

Philippe Lambret, avec l'appui d'un diaporama, présente les travaux menés pour assurer la révision de la liste rouge PACA :

- Rappel de l'atlas régional publié en 2017 (LPO PACA, SFO et OPIE Provence-Alpes du Sud) et de l'existence d'une base de données du PRAO, administrée par la délégation PACA de la Sfo et utilisée lors de la révision de la liste rouge (plus de 133 000 données et 74 espèces concernées) ;
- Méthodologie adoptée (critères UICN) ;
- 71 taxons évalués et dont 10 considérés comme menacés : 2 CR, 3 EN et 5 VU ;
- Comparaison/évolution par rapport à la première LR PACA (2011) : 27 taxons espèces ont ainsi changé de catégorie (36 % des espèces traitées en 2011), dont 17 sont passées dans une catégorie de menace moins défavorable et 3, à l'inverse, sont aujourd'hui considérées plus menacées qu'elles ne l'avaient été en 2011 ;
- Comparaison/évolution par rapport à la LR nationale (2016) : 4 et 5 espèces respectivement plus et moins menacées en PACA que dans le reste de la métropole ;
- Illustrations avec quelques exemples régionaux selon les catégories UICN (CR, EN, VU, NT, LC et DD) ;
- Perspectives (publication scientifique, plaquette, évaluation dans 10 ans).

Synthèse des échanges :

- Le conseil félicite les personnes ayant réalisé ce travail collectif très sérieux ;
- Les odonates pourraient probablement servir à un modèle écologique pertinent pour suivre les effets du changement climatique ; mais il n'y a hélas pas de moyens suffisants, à ce jour, pour s'engager dans ce travail scientifique. Les données naturalistes de présence/absence et de phénologie récoltées au sein de différentes bases de données (Faune PACA, Sfo, Silene...) devraient nous donner un signal suffisamment fort en réponse au changement climatique sur le long terme ;
- Il n'y a pas de taxon endémique qui implique une responsabilité particulière de la région à l'exception peut être du taxon autochtone, *Lestes macrostigma*, très localisé en France et en Europe, qui confère à la région PACA une forte responsabilité quant à sa conservation à grande échelle ;
- Il est intéressant de noter une certaine analogie, sur les distributions géographiques, avec la flore vasculaire ;
- Pour éviter toute interprétation erronée, il est important de bien différencier le caractère naturel ou artificiel des causes lorsque l'on constate des fragmentations en termes de distribution des populations des différentes espèces ;
- Plusieurs espèces de la liste rouge régionale ne sont pas protégées réglementairement (soit 7 sur les 10 menacées) ; il conviendra d'être vigilant sur leur prise en compte effective dans les documents de planification et dans les dossiers d'aménagement susceptibles d'avoir des impacts sur leurs milieux ; une communication auprès des acteurs de l'aménagement du territoire (élus, maîtres d'ouvrages, bureaux d'études, services de l'État, gestionnaires des espaces naturels, etc.) est essentielle sur ce point ;
- Le conseil attire l'attention sur la durée de 10 ans pour envisager une nouvelle évaluation ; cela peut être un peu trop long et risque de lisser les effets ; il conviendrait de pouvoir réaliser un suivi plus régulier, en se calant par exemple sur le rythme du second PRAO .

Avis 2017-6 : le CSRPN approuve la proposition d'actualisation de la liste rouge régionale des Odonates à l'unanimité.

Le président du CSRPN : Gilles CHEYLAN

